



## RÈGLEMENT DU CONCOURS "HISTOIRE STYLE OVER SUBSTANCE"

### § 1

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Ce document (le "**Règlement**") décrit les conditions du concours "Histoire Style Over Substance" (le "**Concours**").
2. Dans le cadre du Concours, nous vous invitons (les "**Participants**") à nous présenter votre Histoire prenant place en 2077 à Night City ("**Histoire**") en envoyant l'Histoire dans une publication sur le forum officiel de CD PROJEKT RED ("**Forum**") dans le topic dédié aux participations du Concours. Les prix seront décernés aux Participants ayant soumis l'Histoire la plus créative, la plus originale et de la meilleure qualité ("**Finalistes**"). Nous choisirons 5 Finalistes par section de langue sur le Forum et le prix principal sera décerné à la meilleure Histoire choisie par les autres utilisateurs du Forum ("**Vainqueur**").
3. Le Concours est ouvert aux Participants du monde entier.
4. Le Concours est organisé par notre équipe, au sein de la société CD PROJEKT S.A., sise à Varsovie, Pologne, ul. Jagiellońska 74, 03-301 Warszawa, enregistrée pour Varsovie à la cour fédérale de Varsovie, 13e Département Commercial du Registre Polonais, numéro de Registre Polonais KRS 0000006865, numéro d'identification fiscale NIP 7342867148, numéro statistique REGON 492707333, au capital social de 96 120 000,00 PLN payé dans sa totalité ("**nous**" ou les "**Organisateurs**").

### § 2

#### QUI PEUT PARTICIPER ?

1. Vous pouvez participer au Concours si vous avez au moins 18 ans le jour de votre participation au Concours et avez une parfaite autonomie légale (c'est-à-dire que vous pouvez librement procéder à des transactions légales, y compris des contrats, conformément à la réglementation en vigueur dans votre pays de résidence.
2. Vous ne pouvez pas participer au Concours si vous êtes employé par les Organisateurs ou leurs affiliés, filiales, fabricants, commerciaux ou agences de communication, ou faites partie de la famille directe d'un tel employé.

### § 3

#### QUAND A LIEU LE CONCOURS ?

1. Le Concours débutera le 7 Juillet 2020 et vous pouvez soumettre votre Histoire jusqu'au 26 juillet 2020 à 23h59 CEST ("**Durée du Concours**"). Vous devez soumettre votre Histoire avant la fin de la Durée du Concours. Toute Histoire soumise en dehors de la Durée du Concours ne sera pas prise en compte pour le Concours.
2. Les Finalistes seront annoncés le 2 août 2020 et un vote sera effectué par les membres du Forum les 7 prochains jours, jusqu'au 9 août 2020 à 23h59 CEST.
3. Les vainqueurs seront annoncés le 10 août 2020.

### § 4

#### COMMENT PARTICIPER ?

1. Afin de participer, vous devez avoir un compte enregistré sur le Forum, et soumettre votre Histoire en suivant les règles ci-dessous.



2. Soumettre votre Histoire en la publiant sur le Forum dans le topic dédié aux participations du Concours : [https://cp2077.ly/Style\\_Over\\_Substance\\_FR](https://cp2077.ly/Style_Over_Substance_FR)
3. Chaque Histoire doit tenir en une seule publication du Forum et ne peut excéder 25 000 caractères. L'Histoire excédant cette limite ne sera pas prise en compte pour le Concours. Il n'y a pas un nombre minimum de caractère requis.
4. Vous ne pouvez soumettre qu'une seule Histoire. Une soumission comprenant plus d'une Histoire ou soumissions subséquentes du même participant ne seront pas admissibles.
5. Vous ne pouvez soumettre une Histoire que dans une seule section de langue du Forum.
6. Les soumissions effectuées par tout autre moyen ne seront pas qualifiées.
7. Vous ne pouvez pas soumettre d'Histoire au nom d'une autre personne.
8. Les soumissions doivent suivre les règles du Forum, celles-ci sont disponibles ici : <https://forums.cdprojektred.com/index.php?threads/reglement-du-forum.9494651/>
9. Les Organisateurs se réservent le droit de rejeter la soumission d'un Participant si celle-ci enfreint la loi applicable, les droits de tiers, le Règlement du Concours ou si l'Histoire peut être jugée raciste, xénophobe, sexiste, diffamatoire, offensante ou illégale.

## § 5

### COMMENT LES VAINQUEURS SERONT-ILS CHOISIS ?

1. Les Finalistes seront sélectionnés par le Comité du Concours composé des modérateurs du Forum.
2. Le Comité du Concours choisira les Finalistes en fonction de la créativité, du style, de l'originalité et de la qualité de leur Histoire.
3. Les décisions du Comité du Concours sont définitives.
4. Le Comité du Concours choisira 5 Finalistes par section de langue du Forum.
5. Les Finalistes choisis par le comité du concours seront soumis à un sondage qui sera ouvert aux membres du Forum pour voter. Les vainqueurs seront sélectionnés par le plus grand nombre de votes (un par section de langue du Forum).
6. Les pseudonymes et Histoires des vainqueurs seront publiés dans la section de langue appropriée du Forum.

## § 6

### QUELS SONT LES PRIX ?

1. Les Finalistes recevront un rang unique du Forum : Wordrunner, qu'ils pourront utiliser jusqu'à fin juillet 2021.
2. Les Vainqueurs recevront une affiche Cyberpunk du style choisi (Kitsch, Neokitsch, Entropism ou Neomilitarism).
3. Les Organisateurs se réservent le droit de décerner d'autres prix spéciaux à leur seule discrétion.
4. Tous les Vainqueurs seront informés des résultats du Concours par un message public sur le Forum. Les Organisateurs contacteront aussi les vainqueurs par un message privé sur le Forum. Chaque Vainqueur disposera de sept (7) jours pour confirmer par message privé s'il accepte le prix et fournir une adresse postale où son prix sera envoyé. Si un Participant ne nous contacte pas durant le délai imparti ou refuse son prix, nous nous réservons le droit de décerner ledit prix à un autre Participant ou de ne pas attribuer ce prix particulier.
5. Les Vainqueurs peuvent soumettre volontairement des informations sur leurs préférences concernant le style de l'affiche Cyberpunk via un message privé sur le Forum envoyé à l'Organisateur. La fourniture de ces informations n'est pas obligatoire et leur absence nous amènera à fournir une affiche aléatoire au Vainqueur.
6. Les affiches Cyberpunk seront envoyées par courrier aux adresses fournies par les Vainqueurs.
7. L'Organisateur prendra en charge les frais de la taxe due sur le Prix conformément à la loi polonaise. En dehors de cela, les participants seront seuls responsables du paiement de toute taxe nationale, fédérale, étatique, locale ou autre supplémentaire de quelque nature que ce soit en relation avec un prix.
8. À la demande de l'Organisateur, le Vainqueur doit fournir à l'Organisateur tous les documents et informations requis par la loi applicable. Ces documents et informations peuvent notamment inclure les informations



nécessaires au respect des obligations fiscales, anti-blanchiment et / ou anti-fraude et doivent être soumis dans les sept (7) jours calendaires à compter de la remise de la demande de l'Organisateur au Vainqueur.

9. Si la loi applicable l'exige, les Prix seront complétés par un prix numéraire égal aux taxes à payer pour lesdits prix. Les Organisateurs déduiront le prix numéraire et paieront les taxes exigées par la loi polonaise.

## § 7

### OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DU PARTICIPANT

1. En envoyant votre soumission conformément aux dispositions de l'article 4 ci-dessus, vous (en tant que Participant) confirmez que vous remplissez les conditions définies dans le Règlement.
2. En envoyant votre soumission, vous acceptez, dans l'éventualité de votre victoire au Concours, que les Organisateurs puissent utiliser votre nom ou votre nom d'utilisateur fourni lors de votre participation pour annoncer les résultats du Concours ou dans tout autre matériel promotionnel applicable au Concours.
3. En publiant votre Histoire, vous déclarez également que :
  - a. l'Histoire est le résultat de votre propre travail;
  - b. vous détenez exclusivement tous les droits patrimoniaux de l'auteur sur l'histoire, en particulier le droit de l'utiliser et d'en disposer dans tous les domaines d'exploitation et de recevoir une rémunération pour l'utilisation de l'histoire;
  - c. vous avez le droit exclusif d'accorder la permission d'exécuter les droits d'auteur dérivés;
  - d. vos droits patrimoniaux, tels que mentionnés aux points ci-dessus, ne sont ni limités ni grevés de droits de tiers, et ne portent atteinte à aucun droit des tiers;
  - e. vous n'avez accordé aucune licence pour utiliser l'histoire dans n'importe quelle portée.

## § 8

### DROITS D'AUTEUR

1. En envoyant votre soumission, vous (le Participant) nous concédez (les Organisateurs) le droit non exclusif, non transférable et libre de droits dans le monde entier d'utiliser l'Histoire dans le cadre du Concours, y compris de fournir l'Histoire aux membres du Comité du Concours et de la publier sur la page Internet du Concours, nos sites Internet ou les réseaux sociaux. Cette licence couvre en particulier les formes d'exploitation suivantes:
  - a. la production de copies de l'Histoire à l'aide de toute technique ;
  - b. la distribution et la diffusion de l'Histoire sur tous les canaux ;
  - c. la mise à disposition de l'Histoire de manière à permettre à toute personne d'y accéder dans le lieu et au moment de son choix.
2. La licence mentionnée à l'article 8.1 est concédée pour une durée indéfinie.

## § 9

### DONNÉES PERSONNELLES

1. Le responsable du traitement de vos données personnelles est CD PROJEKT S.A. dont le siège est enregistré à Varsovie, Pologne, ul. Jagiellońska 74, 03-301 Warszawa).
2. Vos données personnelles seront traitées dans le but d'effectuer un Concours organisé par CD PROJEKT, auquel vous comptez participer, notamment afin de contacter les Participants, d'évaluer les soumissions, de décerner les prix et d'annoncer les résultats.
3. Nous respectons vos droits en matière de vie privée, c'est-à-dire le droit d'accéder aux informations vous concernant, de les corriger et de les supprimer, d'en limiter le traitement, de les transférer, et le droit de ne pas être soumis à des décisions automatiques, comprenant le profilage, et de vous opposer au traitement de vos données personnelles (pour en savoir plus sur le traitement de vos données personnelles, consultez la [Politique de confidentialité de CD PROJEKT RED](#)).



**§ 10**  
**INDEMNISATION**

Les Organismes ne couvriront aucun frais potentiel occasionné au Participant en relation avec le Concours, y compris l'inscription au Concours, la préparation et la soumission de l'Affiche et la réception du prix mentionné à l'article 6.

**§ 11**  
**DISPOSITIONS FINALES**

1. Les règles sont publiées dans les langues suivantes: anglais, polonais, allemand, russe, français, portugais brésilien.
2. Le Règlement sera appliqué et interprété conformément à la loi polonaise.
3. Le Concours n'est pas un jeu de hasard, une loterie ou tout autre jeu visé dans la loi polonaise du 19 novembre 2009 sur les jeux de hasard.
4. Le Règlement entrera en vigueur le 7 juillet 2020.